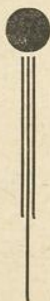


Maxime RAYMOND

Programme provincial du Bloc



Causeries prononcées les 16 et 23 octobre 1943
au poste CHRC, et les 17 et 24 octobre au poste CKAC
par Maxime Raymond

JL
259
A51R395
1943

Première partie: **LES PRINCIPES**

Mesdames, messieurs,

La semaine dernière, j'ai exposé le programme fédéral du Bloc. Comme on n'a mis qu'un quart d'heure à ma disposition, je ne pourrai, dans la présente causerie, qu'énoncer les trois principes qui inspireront notre activité à Québec. La semaine prochaine, nous en déduirons les mesures pratiques qui constituent notre programme proprement dit.

I

Politique canadienne-française

L'immense majorité du Québec est catholique et canadienne-française. Le chef de l'Etat provincial, de par ses fonctions, doit assurer le bien commun de ses compatriotes.

Constater ce fait, c'est en reconnaître les deux principales conséquences: d'abord, que la géographie, l'histoire, notre tempérament national et les circonstances font surgir ici des problèmes particuliers; puis, que nous trouvons dans notre culture et notre conception religieuse de quoi résoudre ces problèmes de la façon qui nous convient le mieux.

Les Canadiens français formant la presque totalité de la population, ils ont le droit et le devoir, comme collectivité, de diriger leur vie dans le sens de leurs intérêts supérieurs, sans toutefois oublier les exigences de la justice. Est-ce là une ambition illégitime? Non. Nous voulons accomplir chez nous

ce que les Anglo-Canadiens des autres provinces ont spontanément réalisé chez eux: un Etat provincial avec des institutions à l'image de sa population. Il faut que cesse chez nous cette anomalie d'une politique orientée en fonction des intérêts d'un cinquième de la population. Les droits de ce cinquième sont, en somme, les droits d'une minorité: droits sacrés dont nous avons vainement revendiqué l'exercice pour les Canadiens français des autres provinces, et que nous continuerons de respecter généreusement chez nous.

Libre à nos adversaires de voir une explosion de fanatisme où n'existe en réalité qu'une politique de bon sens: dans le Québec, le chef des Canadiens français doit accomplir une politique canadienne-française.

II

Nécessité d'une politique familiale

Mais en quoi consiste fondamentalement le problème canadien-français? Pour nous, c'est le problème de la famille. Aussi le principe directeur qui orientera toute la politique du Bloc sera-t-il la défense, le maintien et la prospérité de la famille.

Le 11 octobre 1942 dans le discours inaugural où j'annonçais la fondation du Bloc Populaire Canadien, je disais: "Nos premiers soucis iront au capital humain. C'est le plus précieux capital de tout Etat. Le souci de ce capital exige

au premier chef une politique familiale qui protégera, aidera la famille chrétienne, nombreuse, qui facilitera l'éducation et le placement de ses enfants". Et dans un deuxième discours, je revenais à la charge et je posais ce grand principe directeur de la politique que nous entendons établir comme suit: "La grande réforme que la Législature doit opérer, c'est de se donner la famille comme objectif de toute sa législation". Ces paroles n'étaient qu'un bien faible écho de la grande voix de l'épiscopat de la province. En 1941, le 11 mars, nos évêques publiaient une lettre pastorale collective sur la restauration de l'ordre social. Ils réclamaient de l'Etat une action positive immédiate pour la solution de deux problèmes vitaux pour les Canadiens français: le problème strictement rural et le problème familial. "Que l'Etat, suggéraient-ils, pratique une politique nettement familiale... Il faudrait que toute notre politique, fiscale, routière, ferroviaire, hydro-électrique soit ramenée à la politique fondamentale, celle qui favorise la famille".

Aussi voulons-nous démontrer ce soir que, pour le Bloc Populaire, la famille n'est pas, ainsi qu'elle l'est devenue depuis pour d'autres partis politiques, un beau thème électoral ou une matière à duperie, mais la grande réalité qui doit inspirer toute la législation provinciale.

Les lois actuelles sont empoisonnées par l'individualisme qui, depuis la Révolution française, a fait de toutes les législations du monde un "code pour célibataires ou enfants trouvés". La dictature économique a exploité cette situation et les vieux partis lui ont obéi. Le Bloc aura comme premier soin de reviser toutes nos lois en les envisageant sous l'angle familial.

Cette réfection s'impose dans l'univers, car ce n'est pas chez nous seulement que la famille apparaît comme la pierre angulaire de la société. L'oubli de cette vérité première a précipité les crises économiques, compromis la stabilité sociale et tari la source de la

vie dans la plupart des pays européens. On a oublié que "la famille est la cellule-mère de la société et la véritable unité sociale puisque l'individu isolé est une exception. La société est une agglomération de familles et non d'individus et tant valent les familles qui sont les composantes, tant vaut la société qui est la résultante".

Vérités universelles, mais combien plus palpables encore dans le milieu canadien-français. Chacun sait à quel point la famille a compté dans notre histoire, et que nous lui devons de survivre comme peuple. Nos meilleurs sociologues, — Henri Bourassa, Esdras Minville, François-Albert Angers, le chanoine Lionel Groulx, les RR. PP. Emile Bouvier, G.-H. Lévesque, Gonzalve Poulin et plusieurs autres, — ont montré qu'aujourd'hui encore notre problème est centré sur la famille rurale et urbaine.

La famille rurale

Constatons par exemple la déchéance incessante de notre classe agricole, assistons à cette révolution qui a transformé notre peuple, rural dans une proportion de 81 pour cent en 1871, et qui ne l'est plus qu'à 25 p.c. Pourquoi cette désertion? Parce que l'Etat québécois a oublié que les familles rurales élèvent dix, douze et parfois quinze enfants et que ces nouveaux venus doivent être soutenus par une audacieuse politique d'établissement, soit dans l'agriculture, soit dans la colonisation. Parce que notre marché agricole est si mal organisé, qu'en moyenne et en période normale le revenu-argent du cultivateur est de 7 à 800 dollars par année. Comment un père de famille peut-il élever convenablement et établir ses nombreux enfants dans de telles conditions? Croit-on que nos cultivateurs, plus que nos ouvriers, affectionnent la misère? Tant que l'Etat québécois n'aura pas assuré l'existence et le développement de la famille rurale, on verra les jeunes gens et les jeunes filles de la campagne se

ruer vers les villes et y grossir notre prolétariat urbain, à moins que, comme jadis, ils n'émigrent dans un pays voisin dès que les circonstances le permettront. Songez que nous serions 6 millions au lieu de trois dans cette province si l'imprévoyance des gouvernants n'avait laissé la famille rurale dans un abandon tel que des paroisses entières furent dépeuplées et que des groupes compacts de paysans durent fuir notre pays pour chercher ailleurs le pain quotidien de leurs enfants.

La famille des villes

Mais notre politique provinciale s'est-elle occupée au moins de ces masses rurales qu'elle-même avait déracinées et qui peuplent nos villes? Ces cultivateurs, aujourd'hui ouvriers dans nos centres urbains, deviennent donc du jour au lendemain des salariés. Et ce salaire devenu leur unique moyen de subsistance, comment a-t-on permis qu'il soit calculé? Uniquement en fonction de l'individu. On a procédé comme si le père de famille n'avait que lui-même à nourrir, à vêtir, à loger; on a oublié ses enfants. Le régime actuel du salaire est donc nettement antifamilial. Et quand le législateur a commencé à se préoccuper du problème ouvrier, qu'a-t-il statué? Le salaire dit raisonnable ou minimum, au lieu du salaire familial. Pour un travail égal, le père de famille de 7 ou 8 enfants reçoit exactement la même somme qu'un célibataire; et comme au surplus, l'ouvrier du Québec est moins rétribué que celui de l'Ontario, un célibataire de Toronto reçoit, règle générale, un salaire plus élevé que le père de famille de 8 enfants qui habite Montréal. Comme l'a remarqué l'un de nos collaborateurs à la radio, l'Etat a poussé cette méconnaissance du groupement familial le plus nécessaire jusque dans les secteurs du bien-être social, la politique des salaires, le système d'assurances sociales et même les lois qui avaient censément pour but la protection de la famille ou-

rière, comme la loi Lacombe du Québec. "C'est entendu qu'il faut payer ses dettes, mais n'est-il pas injuste que sur deux personnes gagnant \$18.00 par semaine, par exemple, on laisse au célibataire \$14.40 et au père de famille qui a 8 enfants, \$14.40 également mais pour 10 personnes à la maison?"

Et cette famille urbaine déjà sous-alimentée par un salaire insuffisant, on l'entasse dans les logements exigus, parfois dans d'immondes taudis qui sont la plaie et le déshonneur des grandes villes dites chrétiennes. L'hygiène s'en tire comme elle peut. Aussi constatons-nous que la tuberculose ravage nos familles: le taux de la mortalité dans ce secteur croît de telle façon, qu'en 1942, il s'établissait à 80 par 100,000 personnes, tandis qu'il est de 29 dans l'Ontario.

Malrétribué, le père de famille canadienne-française accède rarement à la propriété immobilière: songez qu'à Montréal il n'y a que 12 pour cent de propriétaires tandis qu'il y en a 85 p.c. à Toronto. Et quand un homme de fortune modeste a réussi à acquérir sa propre demeure, les taxes pleuvent sur lui et le découragent.

On voit quels malheurs se sont abattus sur la famille urbaine aussi bien que sur la famille rurale par l'absence d'une politique nettement familiale. Mais des coups plus durs encore lui sont portés depuis le début de la guerre.

Les taxes antifamiliales

J'ai déjà signalé l'iniquité de notre régime fiscal. L'impôt indirect d'abord représente aujourd'hui une taxe de 12 p.c. sur la plupart des marchandises, dont plusieurs sont de première nécessité, quand ce n'est pas de 18 et de 25 p.c. Le célibataire paye une seule fois cette taxe sur chacun des objets qu'il achète, tandis que le père de famille de 7 enfants le paye neuf fois. Et l'impôt direct? Consultez là-dessus le dernier budget Ilsley, et vous verrez comme l'im-

pôt sur le revenu frappe cruellement la famille: par exemple l'Etat laisse au père d'une famille de 5 enfants, ayant un revenu annuel de \$3,000, \$2,656 pour 7 personnes, tandis que le célibataire garde pour lui seul \$1,906. On dirait que M. Isley a voulu instituer une prime au célibat ou à la famille restreinte.

La conscription des femmes

En outre, depuis dix ans, la misère a chassé des milliers de femmes du foyer: faute de salaire familial, la mère de famille est forcée d'entrer à l'usine. Cette situation est déjà anormale. Mais que dire de la conscription des femmes dont M. King nous menace? Fait incroyable et douloureux: en l'an de grâce 1943, sous prétexte de la défense du Canada, tous les Canadiens sont conscriptibles pour n'importe où, sans distinction de sexe, célibataires ou mariés, sauf les vieillards, les enfants et les invalides. Tous ne sont pas conscrits, mais le gouvernement s'est octroyé des pouvoirs dictatoriaux, il peut faire de chacun de nous ce que bon lui semble. Le premier ministre M. King, dans un discours d'août 1942, a mis une seule réserve à cette mobilisation universelle: le maintien des services civils essentiels. Et dans son énumération, M. King n'a pas fait entrer le service de la famille "sans laquelle pourtant l'Etat ne pourrait mobiliser personnel!" "Si cette situation dure le moins, disait M. André Laurendeau dans une conférence l'an dernier, en s'adressant à nos gouvernants, vous faussez le sens de la famille dans toute une génération, vous sapez l'ordre social chrétien, et l'ordre social canadien-français jusque dans ses fondations".

Eh bien, mesdames et messieurs, le Bloc Populaire Canadien ne décevra pas l'immense espoir que sa politique familiale a allumé dans tous les coeurs des pères de famille. Le Bloc Populaire veut appliquer avec prudence et fermeté les remèdes qui s'imposent et vous

entrevoyez déjà que ces remèdes devront être passablement radicaux et qu'il faudra même en venir dans certaines circonstances à la nationalisation. Vous savez maintenant l'urgente nécessité d'une politique nettement familiale, vous saurez sous peu quels moyens utilisera le Bloc pour instaurer dans la province cette politique familiale.

III

L'autonomie provinciale

Mais une question préalable se pose: même au pouvoir à Québec, parviendrait-il à effectuer la plupart de ces réformes vitales? Pourrait-il secourir la grande détresse de la famille?

Oui, grâce à l'autonomie provinciale qui, en assurant la souveraineté de l'Etat québécois dans son domaine propre, lui fournit la possibilité de diriger notre vie économique, sociale et culturelle.

Défendre jalousement l'autonomie, serait-ce par hasard verser dans le séparatisme? Non, c'est demeurer fidèle à l'esprit et à la lettre de la Constitution. En 1867, nos ancêtres n'ont pas voulu un Etat unitaire, ils ont exigé une fédération des provinces.

Conscients de notre originalité, désireux d'en assurer l'épanouissement, nous avons exigé (et l'on a accepté) que les Canadiens français soient dans la province de Québec, au moins en droit, maîtres de leur destins. On a confié aux Canadiens français de cette province le soin d'élire des représentants canadiens-français et de réaliser par leur entremise une politique canadienne-française.

Contre les tentatives centralisatrices d'Ottawa, la plupart des premiers ministres québécois avaient chèrement défendu le principe de l'autonomie provinciale. Il a fallu en venir à M. Godbout pour assister à ce spectacle navrant d'un chef d'Etat québécois sabordant lui-même sa propre autorité. Aussi pouvons-nous dès le début de no-

tre mouvement dénoncer ce gouvernement qui depuis quatre ans "a fait perdre à la province, en fait d'autonomie, tout le terrain que ses prédécesseurs depuis 1867 avaient su conserver. Nous nous donnons comme objectif de reprendre l'un après l'autre tous les pouvoirs abdiqués par le gouvernement Godbout au profit des centralisateurs fédéraux."

Mais nous ne commettrons pas l'erreur des administrations passées, et nous ne nous arrêterons pas là. Un Taschereau et un Duplessis ont généralement défendu le principe de l'autonomie provinciale, mais avec les pouvoirs qu'ils détenaient, ni l'un ni l'autre n'a su résoudre le grand problème social du Canada français. Ni l'un ni l'autre n'a paru comprendre que si l'autonomie provinciale met dans nos mains un instrument capable de sauver la famille, à elle seule elle ne sauve rien. Ni l'un ni l'autre ne semble avoir vu que si l'autonomie nous procure un moyen de libération, elle n'est pas à elle seule la libération.

La province livrée aux trusts

Nos pères avaient édifié avec tant de sacrifices une riche demeure. Nos gouvernants, complices de la dictature économique, l'ont livrée aux financiers et aux trustards après en avoir expulsé sans pitié les héritiers légitimes. Depuis cinquante ans, les propriétaires en sont réduits à habiter un taudis

pendant que les usurpateurs vivent confortablement dans la maison de famille. Il est vrai que nos gouvernants ont gardé la clef du château, ils se sont même battus pour la conserver. Mais une fois la lutte finie, chose étrange, ils ont refusé de s'en servir, ils nous laissent végéter dans le taudis, enchaînés qu'ils sont par les trustards.

La riche demeure, c'est la province de Québec. L'autonomie provinciale, c'est la clef. Elle est un bien précieux puisqu'elle nous permettrait de rentrer chez nous sans violence et de rétablir la juste situation. Mais à quoi sert de la défendre si c'est dans l'idée de la garder dans notre poche?

Ce que veut le Bloc, ce n'est pas un gouvernement qui se contentera de sauver la clef, mais un régime qui ouvrira la porte, pénétrera hardiment dans la demeure, aménagera les choses en fonction de nos intérêts supérieurs, bref nous rendra les maîtres dans notre propre maison.

Défendre l'autonomie provinciale pour faire du Québec le paradis des trusts, le royaume des bas salaires et la terre des taudis, ç'a été l'oeuvre de tous nos gouvernements provinciaux. Défendre et restaurer l'autonomie provinciale afin de sauver la famille rurale et la famille urbaine, c'est-à-dire pour libérer notre société, telle est la politique du Bloc Populaire Canadien. Nous dirons la semaine prochaine comment effectuer ce sauvetage.

Seconde partie :

LE PROGRAMME

Mesdames, messieurs,

Nous avons démontré la semaine dernière que le problème canadien-français est centré sur la famille, rurale et urbaine, et nous avons

conclu à la nécessité d'une politique hautement familiale. Il nous reste à vous exposer les moyens que nous entendons utiliser pour réaliser cette politique familiale dans le Québec.

Préambule

Mais pour que l'exposé de ces moyens prenne tout son sens, nous devons dire d'abord un mot de notre conception générale de la société.

A l'heure actuelle, à travers le monde et dans notre province en particulier, la famille et l'individu sont écrasés sous le poids de la dictature économique. Le régime du capitalisme libéral a permis aux trusts de se développer et de tuer la liberté. Aussi voit-on d'un côté une excessive concentration des richesses en quelques mains, de l'autre un prolétariat immense et misérable, tandis que disparaît de plus en plus cet élément de stabilité sociale que constituent les classes moyennes. Le Québec a subi cette transformation néfaste. Des gouvernements à courte vue ont livré nos ressources naturelles à des capitalistes, le plus souvent étrangers à notre culture comme à notre foi, ignorants de nos moeurs, dédaigneux de nos institutions, et qui nous asservissent avec l'or qu'ils tirent de nos richesses. Ils ont fait de notre province "le paradis des trusts". Cette dictature économique, faiseuse d'esclaves et créatrice de misère, est fille du libéralisme économique.

Mais elle a elle-même un fils, qui s'appelle le socialisme, prêché au Canada depuis des années, et qui commence à séduire les esprits dans d'autres provinces canadiennes. Le socialisme constate l'existence, et dénonce la tyrannie de la dictature économique. Mais le dangereux pouvoir des barons de la finance il veut le transférer à l'Etat omnipotent. Il démolit le trust de l'Argent mais avec ses ruines il reconstruit un trust aussi redoutable: le trust de l'Etat, lui aussi faiseur d'esclaves et créateur de misères, lui aussi risquant d'écraser l'individu et la famille. Entre l'Etat et l'individu, il laisse aussi peu d'intermédiaires que possible, il livre l'individu à l'Etat.

Le Bloc s'inspire d'une autre doctrine. Ni socialiste ni capitaliste-libéral, ennemi de toutes les dictatures, et surtout de ces dictatures anonymes que sont l'Argent ou l'Etat, le Bloc veut démolir la puis-

sance des trusts sans construire le trust unique de l'Etat. Il entend introduire de l'ordre dans la société, par l'intermédiaire d'une puissante organisation professionnelle. En d'autres termes, le but ultime de ses réformes, ce sera la société corporative. Le secrétaire général de notre mouvement, M. André Laurendeau, expliquera d'ici quelque temps ce que nous entendons exactement par ces mots, et qu'il s'agit là d'une réalisation à longue échéance, d'une sorte de révolution pacifique et profonde qu'on ne saurait hâter sans la fausser. Mais dès ce soir je voulais l'inscrire aux premières pages de ce programme en indiquant que nous y travaillerons de toutes nos forces en prêtant main-forte aux éléments précorporatifs déjà existants et en en suscitant d'autres.

En attendant, les circonstances nous pressent. Nous devons opérer les réformes actuellement possibles pour saper la dictature économique et procéder à une juste répartition des richesses en fonction de l'institution familiale, sans instituer la dictature de l'Etat mais en attribuant à celui-ci un rôle plus considérable que ne l'exigent des temps moins anormaux.

I

L'économique et le social

Notre collaborateur, Me Marie-Louis Beaulieu, a excellemment défini les quatre secteurs actuels de l'économie et indiqué l'importance que nous voulons donner à chacun d'eux: à l'intérieur des cadres généraux tracés par les lois, il y a l'initiative privée, le coopératisme, la réglementation (que d'autres appellent "contrôle") et l'étatisation.

L'initiative privée

1.—Les premiers efforts du Bloc dans le domaine économique auront pour objet la *conservation*, et en certains cas, la *restauration de l'initiative privée*. Car notons-le bien, même en temps de paix, la dictature économique tendait à fai-

re disparaître l'initiative privée. Les grands trusts, les entreprises hautement centralisées tendaient à supprimer le petit ou le moyen commerce comme la petite et la moyenne industrie, en même temps qu'à centraliser toute l'activité économique dans les grandes villes. Des associations de puissants capitalistes, et la politique fiscale actuelle, découragent la petite propriété immobilière. Nous favoriserons les entreprises de moindre envergure qui sont économiquement viables; nous les défendrons contre les manoeuvres frauduleuses et les envahissements injustes que l'enquête Stevens avait révélés, mais que tous les régimes ont tolérés depuis. Nous encouragerons l'artisanat et les arts domestiques. Nous stimulerons et rendrons possible, aussi bien par notre politique sociale que par une législation appropriée et une aide directe qui ne supprime pas la liberté, l'accession à la propriété immobilière. Ce faisant, nous donnerons aux classes moyennes la possibilité de traverser sans trop d'infortunes cette crise permanente qu'est devenue l'époque moderne, et aux classes ouvrières le moyen de sortir du prolétariat. Par notre politique agricole, résumée plus bas, nous accomplirons la même tâche dans les milieux ruraux.

Le coopératisme

2.—Là où l'entreprise individuelle reste impuissante, c'est au *coopératisme* que les familles doivent recourir — à cette formule vraiment démocratique si accessible et si bienfaisante pour les peuples qui, comme nous, manquent de grands capitaux. Depuis 1930 surtout, comme le remarquait Me Beaulieu, le mouvement coopératiste a pris dans cette province une ampleur encourageante. Nous avons maintenant des coopératives d'épargne de crédit — les Caisses Populaires Desjardins qui nous ont tant aidés —, nous avons des coopératives agricoles, des coopératives de pêcheurs, de consommation et de construction, etc. Remarquons la bienfaisance de ces ins-

titutions économiques, nées de l'initiative des modestes et d'une formule aussi féconde qu'universelle: le système coopératif est le seul qui s'offre à nous pour combattre autant la dictature de l'Etat que la dictature capitaliste (qui agit d'ailleurs à l'ombre de la première). Pour que la montée coopératiste s'accroisse encore, le Bloc mettra sur pieds un vaste programme d'éducation populaire, il apportera son appui, sans enlever à la coopérative son caractère essentiel d'institution libre: car il faut le déclarer sans équivoque, nous entendons laisser au coopératisme la plus grande liberté, et aider à son développement sans aucune ingérence de l'Etat.

La réglementation

3.—Mais certaines industries et certains commerces également considérables pourraient, par leurs abus, rendre vaines toutes ces initiatives. Autant que possible, nous entendons "laisser la grande industrie à l'initiative privée", mais nous l'empêcherons "d'exercer un pouvoir économique discrétionnaire, de former des cartels et des monopoles". Ici, en l'absence d'une organisation corporative, l'Etat devra temporairement exercer une *réglementation* efficace par le moyen de Commissions indépendantes de la politique et *dotées de pouvoirs effectifs*. Ce qui, dans le passé, a rendu ridicules la plupart de ces commissions, c'est qu'elles servaient de paravents à la coupable inaction des pouvoirs publics, et pourquoi? Parce que l'Etat ne leur abandonnait qu'une autorité apparente ou parce qu'il choisissait leurs membres dans des milieux où l'on ne voulait d'aucunes réformes. Nous verrons à ce que ces commissions aient le pouvoir et la volonté de supprimer les abus. C'est ainsi que des compagnies comme celle du Textile, ou le trust du tabac, ou celui de la bière, dont les excès sont criants, tant du point de vue social que du point de vue économique, devront être étroitement surveillés.

Et pour prévenir des abus en quelque sorte permanents, je répète

que nous devons reviser sévèrement la *loi des compagnies* de façon à augmenter la responsabilité personnelle des membres des conseils d'administration, et à supprimer les manoeuvres que favorisent trop souvent un nom d'emprunt ou l'anonymat. Enfin nous interdirons et ferons disparaître progressivement les *holding companies*.

La nationalisation

4.—Dans certains cas exceptionnels, étant donné l'état d'urgence national dans lequel nous vivons et l'inefficacité des institutions actuelles pour pallier à ces désordres, nous n'hésiterons pas à recourir à la *nationalisation*. Nous le ferons en particulier quand les industries en question entreront dans la plupart des catégories suivantes: 1° que les abus et la mauvaise foi des administrateurs sont devenus évidents; 2° que ces industries exploitent nos ressources naturelles au détriment de la collectivité; 3° qu'il s'agit d'une utilité publique dispensant un objet de première nécessité; 4° qu'enfin il est évident, à cause de la taille de l'industrie en question, que la coopération y serait impuissante.

Le cas le plus clair, c'est celui des *entreprises hydro-électriques* de la province. Leurs abus ont été depuis longtemps mis en lumière (on vient d'assister au nouveau scandale de la Shipshaw, exploitée par la compagnie d'aluminium): elles exploitent à leur profit exclusif nos ressources naturelles, et sont une utilité publique; enfin l'on ne saurait aménager coopérativement les immenses pouvoirs d'eau. Le Bloc se déclare donc en faveur d'un monopole provincial pour la production et la transmission de l'électricité. Quant à la distribution, il la confiera autant que possible aux coopératives et aux municipalités. Nous avons déjà dit et nous redirons tantôt à quel point nous favorisons une intense politique d'électrification rurale.

Et au sujet de l'électricité comme dans tout autre domaine, le Bloc entend légiférer efficacement. Il ne fera pas de la nationalisation

pour rire, comme l'honorable Godbout l'a fait jusqu'à présent.

Nous estimons également nécessaire la nationalisation sous diverses formes, (avec activités coopératives) du gaz et du téléphone. Pour ce qui regarde le *charbon*, l'*essence* et les *huiles*, l'importation devra revêtir la forme d'un monopole d'Etat, tandis que la distribution sera faite soit par l'initiative privée réglementée, soit par des coopératives. On sait comment les magnats du charbon se sont moqués du public, et comment, à la suite d'une condamnation par les tribunaux, ils ont fait payer cyniquement au consommateur l'amen-de dont ils avaient été frappés. Cette liste n'est pas nécessairement restrictive. Toutes ces réformes profiteront à la famille.

Politique agricole

Une véritable politique de restauration agricole doit tenir compte de trois éléments essentiels: la famille, la profession, la terre.

1.—La famille

(a) Le grand problème agricole, c'est celui de l'*établissement des jeunes*. Il s'agit d'aider aux pères de familles nombreuses à établir leurs enfants. Dans ce but nous étudions les modalités d'une institution qui rendra aux cultivateurs des services analogues à ceux que l'allocation familiale rendra aux ouvriers.

(b) Il faut aider les familles agricoles à se procurer le confort de la vie moderne: électricité, eau courante, téléphone, radio, transports. Nous encouragerons financièrement la création de coopératives d'électricité, de téléphone et d'aqueduc. Nous songeons en particulier à l'*électrification rurale*, qui a renoué en certains pays l'existence de la classe agricole en haussant ses conditions de vie et en rendant plus rémunératrice l'exploitation de la terre. C'est là une réforme que nous sommes décidés à accomplir dans le plus bref délai possible.

(c) Nous assurerons un meilleur service de *médecine préventive* et

curative pour les campagnes: services du médecin, du dentiste et de la garde-malade, hôpital et sanatorium.

(d) Nous aiderons aux commissions scolaires à relever le *niveau de l'école de rang* et à fonder dans chaque village une *école centrale* que les jeunes cultivateurs de 14 ans et plus pourront fréquenter de novembre à mai et où ils recevront une éducation adaptée aux besoins de leurs milieux.

(e) Dans un autre domaine, afin de permettre à la famille rurale d'avoir les capitaux à long terme pour remédier aux risques inhérents à la profession agricole, nous transformerons l'Office du Crédit agricole en véritable *banque hypothécaire agricole*. Cette banque pourrait être administrée conjointement par l'Etat et par la Fédération des Caisses Populaires, la Coopérative Fédérée, l'Union Catholique des Cultivateurs et autres associations agricoles.

2.—La profession

(a) Encouragement, sans ingérence politique, à toutes les oeuvres professionnelles agricoles: association, coopérative, mutuelles. (b) Bonne loi de syndicalisme agricole et refonte des lois coopératives et d'assurance mutuelle. (c) Fondation d'un institut de recherches scientifiques et économiques pour l'agriculture.

3.—La terre

Les experts constatent que le sol arable du Québec est en très mauvaise condition. Des interventions sont donc nécessaires et urgentes.

(a) *Drainage*. J'ai déjà signalé le mauvais égouttement de nos meilleures terres. Elles regorgent d'eau parce que les cours d'eau naturels ne sont pas entretenus. L'Etat prendra à sa charge le creusage et l'entretien des grands cours d'eau, sur la même base que la construction et l'entretien des chemins publics.

(b) *Engrais chimiques*. La fertilité des terres diminue sensiblement. Afin de rendre raisonnable le prix des engrais chimiques,

nous nous proposons d'aider financièrement à la construction d'une usine coopérative d'engrais chimiques.

(c) Campagne énergique de *chaulage des terres*, rendue nécessaire par l'acidité actuelle du sol.

(d) Aider la coopérative centrale à organiser la vente coopérative des *machines aratoires* ainsi que des pièces de rechange, en attendant de pouvoir en commencer la fabrication.

Plusieurs domaines spéciaux nécessitent des solutions adéquates. Ainsi, dans le cas de l'*industrie laitière*, autant que possible les propriétaires de troupeaux devraient s'organiser en coopératives pour l'approvisionnement des laiteries. Celles-ci resteront sous le contrôle d'une Commission réformée de l'industrie laitière. La distribution du lait sera laissée, suivant le cas, à l'initiative privée réglementée et aux coopératives. Pour le *pain*, nous encourageons la création d'une meunerie coopérative qui produira farine, moulées, etc. Les producteurs de *tabac* seront incités à s'organiser en coopératives. Enfin, non seulement nous permettrons mais nous stimulerons la fabrication et la vente du *cidre de pomme*: les restrictions gouvernementales à l'heure actuelle rendent pratiquement impossible la fabrication du cidre, ceci au détriment de la classe agricole et au profit des brasseries qui alimentent la caisse électorale.

D'une façon générale, il y aurait lieu d'aider la *culture industrielle* (lin, tabac, etc.) pour décentraliser l'industrie et pourvoir à l'établissement des fils de cultivateurs qui n'aiment pas la culture de la terre, enfin pour employer les cultivateurs pendant la morte-saison. Il reste certains points que j'ai déjà signalés dans mes premières causes, et sur lesquels je n'ai pas le temps de revenir ce soir.

La *forêt* constitue à elle seule tout un chapitre de notre activité économique. On sait à quels abus s'est livrée chez nous la grande industrie forestière — qui aurait dû être principalement un complément de l'industrie agricole. Aussi

sera-t-elle sévèrement réglementée et encouragerons-nous le coopératisme forestier sous toutes ses formes (colonie agricole-forestière, forêt communautaire, chantier coopératif, coopérative ouvrière de production forestière). En outre,

(a) Le problème forestier sera étudié et résolu régionalement, c'est-à-dire par unités économiques de façon à tenir compte des autres branches de l'économie, et principalement de la famille du travailleur; (b) refonte de la législation forestière; (c) classification permanente des domaines forestiers et agricoles; (d) complément de l'enseignement forestier: entre les deux échelons que nous avons déjà, savoir l'école des gardes-forestiers et la formation d'universitaires, un échelon intermédiaire où nos gens se prépareront à exercer les principaux métiers forestiers; (e) création de petites unités, soit dans la pulpe, soit dans le bois de construction; (f) mettre fin à la destruction de la forêt par les machines qu'emploient la plupart des entrepreneurs-forestiers, machines qui détruisent les racines et les pousses et empêchent le reboisement; (g) mettre fin au vol que pratiquent les entrepreneurs-forestiers, au détriment de l'Etat et des bûcherons, en se servant de mesures telles que la corde compacte.

Colonisation

Ici, nous touchons encore une fois au problème vital de l'établissement des fils de cultivateurs. Nous réaliserons d'abord quelques mesures réclamées depuis longtemps par des spécialistes, mais que les gouvernements ont dédaigné d'accomplir, oubliant qu'ils étaient des misères de la famille rurale:

a) Classification des lots; b) mécanisation de la colonisation; c) amélioration du personnel extérieur en tenant plus compte de la compétence des fonctionnaires et en les soustrayant aux influences de la politique; d) colonisation à la fois agricole et forestière.

L'une des principales difficultés du colon, c'est qu'il se sent isolé en face d'une tâche ardue et quasi im-

possible à l'homme seul. Aussi recommandons-nous:

a) La préparation et l'organisation préalables des domaines de colonisation. La construction des routes, de la chapelle, de l'école aurait lieu avant l'arrivée des colons par des ouvriers travaillant en équipes pour le Gouvernement. b) La construction, par des coopératives, des maisons et des granges: formule moderne de la "corvée". c) L'épierrement des lots par des équipes d'hommes rétribués par l'Etat.

Pêcheries

Ce qui s'impose, dans le moment, c'est surtout 1) de perfectionner les méthodes de distribution et d'augmenter la consommation du poisson; 2) de développer l'industrie des sous-produits.

La coopérative étant l'un des meilleurs instruments de restauration économique dans ce domaine, c'est par son intermédiaire que s'accomplissent les principales réformes. Aussi, (1) les coopératives de production des pêcheurs recevront les mêmes avantages que les coopératives pour la vente des produits agricoles; (2) il faudra voir à un financement plus adéquat de ces coopératives; (3) enfin, nous appuierons des services analogues au Service Social Economique de Ste-Anne de la Pocatière, pour qu'ils stimulent davantage encore le mouvement coopératif; (4) nous libérerons les pêcheurs du monopole qui continue de les opprimer; (5) enfin, nous amènerons nos lois d'insaisissabilité, en assimilant au salaire les ristournes versées par les coopératives.

Problèmes ouvriers

La famille ouvrière, comme nous l'avons vu dans notre dernier exposé, est la plus mal traitée par la société contemporaine. C'est sur elle que l'individualisme opère le plus de ravages.

Deux moyens existent pour améliorer son sort et permettre au père de famille d'élever normalement ses enfants: augmenter son revenu et abaisser le coût de la vie.

Salaire

1. — Le salaire actuel de l'ouvrier du Québec est généralement inférieur à celui de l'Ontario, même au sein d'une même industrie, malgré que les familles nombreuses soient beaucoup plus fréquentes chez nous. Nous mettrons fin à cette situation injuste et absurde, et nous ferons en sorte que le *niveau des salaires atteigne ici celui de la province voisine.*

2. — Nous avons dénoncé la semaine dernière le salariat individualiste qui ne tient pas compte de la famille. Aussi nous déclarons-nous favorables à un système généralisé et obligatoire d'*allocations familiales.* Les célibataires ne doivent pas s'effrayer d'un pareil système, qui leur permettra, infiniment mieux que le régime actuel, de fonder plus tôt le foyer auquel ils aspirent légitimement.

3. — Le monde contemporain fait courir à l'individu comme à la famille, des risques graves qu'ils ne sauraient affronter seuls: chômage, maladie, invalidité, vieillesse, etc. Le système de *Sécurité sociale* auquel nous songeons pour couvrir ces risques, fera appel aux associations professionnelles, aux coopératives, aux institutions de secours mutuel; ainsi l'individu et la famille ne seraient pas soumis depuis la naissance jusqu'à la tombe aux interventions directes de l'Etat, on ne minera pas chez eux l'initiative et le sens de la responsabilité.

Le coût de la vie

1. — Dans les villes comme à la campagne, les *coopératives*, en plusieurs domaines, pourraient accomplir leur oeuvre de salubrité économique: elles devraient se greffer, notamment, sur les associations professionnelles existantes. Nous entreprendrions dans ce sens une oeuvre d'éducation.

2. — Les *réformes économiques* énumérées plus haut auront pour effet de supprimer les profits exorbitants des administrateurs et de certains actionnaires de grandes compagnies. Elles auront une ac-

tion bienfaisante sur *les prix*: des biens de première nécessité (électricité, gaz, charbon, etc.) coûteront moins cher.

Le logement

Pour étudier de plus près et résoudre le problème du logement, nous créerons un service du logement, de l'embellissement et de l'urbanisme. Mais dès aujourd'hui, reconnaissons les conditions inhumaines infligées à la plupart des citoyens, et qui sont un obstacle à la famille nombreuse, à l'hygiène, comme à la morale tout court.

1. — Le Bloc procédera à la *démolition systématique et graduelle des taudis.* Il faudra réaménager de fond en comble les vieux quartiers, de façon à fournir des *habitations* assez vastes et hygiéniques, à établir des *places publiques*, des *parcs*, des *terrains de jeu.* Ces travaux immenses fourniront dans l'après-guerre du travail aux chômeurs.

2. — En conséquence, il faudra aménager et développer de *nouveaux quartiers*, et procéder à la *décentralisation industrielle.* Pour que l'Etat n'ait pas à mettre son nez partout, nous encouragerons la construction coopérative de *cités-jardins*, qui tiendra compte des exigences de la famille.

3. — Nous procéderons à une *législation générale sur l'urbanisme*, pour que le développement des villes ne soit pas livré au hasard.

Sans doute l'accomplissement de certaines de ces réformes prendra du temps. Sans doute, tout cela coûtera cher: mais un pays qui trouve et dépense des milliards pour la guerre saura trouver les sommes qui permettent à la majorité de ses habitants de mener une vie pleinement humaine.

La profession

1. — Fidèles à nos principes sur l'organisation professionnelle, nous collaborerons étroitement avec les diverses associations ouvrières.

2. — Nous édicterons une loi efficace de la conciliation et de l'ar-

bitrage obligatoire; et une loi de la liberté syndicale qui comportera notamment la liberté absolue du choix de l'union, avec sanctions sévères contre toute personne cherchant à entraver cette liberté.

3. — Nous améliorerons la loi des syndicats professionnels ainsi que celle des conventions collectives.

4. — Nous créerons un *Tribunal du travail* à qui il appartiendra surtout d'agir en dernier ressort comme arbitre dans tous les différends industriels.

5. — Nous réglerons les heures de travail.

6. — Nous entendons remanier la Commission des Accidents du travail, de façon à reviser et augmenter les indemnités et les pourcentages d'incapacité permanente.

Bien entendu ces réformes sont loin d'être complètes, et plusieurs réclameraient de longues explications techniques que je ne puis fournir dans un exposé d'une demi-heure.

II

L'éducation

La famille doit à ses enfants autre chose que la nourriture et le logement. Elle leur doit l'équipement intellectuel et technique, — tâche où l'Etat, en collaboration avec l'Eglise, doit assister.

Toujours en restant dans son rôle, le Bloc Populaire entend développer un système d'éducation conforme aux besoins permanents et actuels de notre peuple. Il prend pour base ce qui existe; il ne détruira rien; il s'efforcera de tout perfectionner. Un enseignement et une éducation progressistes, cela veut dire un enseignement et une éducation adaptés aux exigences et aux aptitudes de l'individu, de la famille, de la nation; un enseignement adapté aux exigences de nos classes sociales, de nos régions économiques. Le Bloc Populaire veut que chaque enfant de la province, étant donné ses aptitudes et son milieu, puisse non seulement gagner sa vie, mais encore s'élever dans

l'échelle sociale et servir sa province dans la mesure de ses talents et de ses aspirations. Cela implique une question de programme et une décentralisation de l'enseignement qui mettent au service des enfants des campagnes, des villes et des diverses régions économiques le type d'écoles spéciales dont ils ont besoin. Cela implique, en dernier lieu, une question de professeurs et d'éducateurs. Nous disons "d'éducateurs", parce que, dans la préparation des jeunes générations, nous mettons résolument l'accent sur l'éducation, la formation de la volonté et du caractère. Il faut que l'instituteur, le professeur et l'éducateur, à tous les degrés de notre enseignement, soient en état de prendre, dans notre vie, par leur préparation et leur rétribution, le rang social qui leur revient de droit. Partout où il sera nécessaire, les salaires devront être relevés, avec l'aide de l'Etat s'il le faut.

Mais l'instituteur et le professeur et l'éducateur, quel qu'il soit, devra justifier son salaire par sa compétence. Nous aiderons l'enseignement secondaire, principal dispensateur de notre humanisme chrétien et français. Nous aiderons généreusement notre enseignement supérieur; nous attendrons de lui que, par un organisme de recherches pédagogiques, il maintienne constamment notre enseignement à la hauteur des besoins de la province et des exigences modernes.

III

Le politique

La grande fonction de l'Etat, c'est de fournir une orientation générale à la société qu'il dirige, et de voir à la santé du corps social en général.

Aussi proclamions-nous dès l'an dernier que "pour nous aider à trouver des remèdes qui s'imposent, nous formerons un *conseil politique*", que d'autres appellent "conseil économique", mais à notre avis cette expression est trop restreinte. Car il s'agit de grouper

des "hommes compétents dont nous prendrons les moyens de sauvegarder l'indépendance, ... techniciens ou spécialistes reconnus pour leur désintéressement autant que pour leur savoir, qui étudieront le problème de la terre en même temps que le problème de la forêt, de l'eau force-motrice, des mines, des pêcheries, de l'éducation, et qui pour l'exploitation de chacune de nos richesses, en fonction les unes des autres, nous feront connaître les meilleures méthodes et les réformes les plus urgentes, méthodes et réformes qu'après études nous appliquerons et exécuterons". D'ailleurs, dans l'élaboration de ce programme, nous n'avons pas craint de consulter des compétences.

Revision de la loi électorale

La revision de la *loi électorale* nous donnera (a) des élections générales à date fixe et des élections partielles dans les quatre mois qui suivent la vacance; (b) une réglementation sévère des souscriptions aux fonds électoraux, pour empêcher la mainmise des trusts sur la politique; (c) des sanctions sévères dans le cas des suppositions de personnes et des "grands" organisateurs d'élections.

Nous modifierons notre mécanisme de législation en ajoutant au système actuel deux institutions: (a) *une commission de législation* dont les membres, choisis en dehors de la Législature examineront les projets de loi pour voir, par exemple, à ce qu'ils ne viennent pas en contradiction avec d'autres lois, à ce qu'ils soient rédigés en termes clairs, etc., etc., (b) *la promulgation des motifs de nos lois générales*, pour que cet exposé des motifs soit une des sources d'interprétation de la loi générale.

Le Bloc procédera à une *refonte de nos lois municipales* et de notre *code scolaire*, pour y introduire de l'ordre et de la clarté.

La Banque

Dans le *domaine bancaire*, notre active sympathie ira aux Caisses

populaires. Nous envisageons aussi la fondation d'une banque hypothécaire agricole, mentionnée plus haut et d'un *crédit urbain*, dont nous devons remettre l'explication à plus tard.

Si la nécessité s'en fait sentir, nous songerons à la fondation d'une *banque provinciale*, qui financera l'Etat, les corporations municipales et scolaires.

Nos *réformes fiscales* protégeront la famille, elles procéderont à une plus juste redistribution des taxes.

La radio étant devenue un instrument important dans la formation du peuple, nous créerons un puissant *poste provincial* de radio-diffusion.

L'Etat du Québec est chargé de défendre les intérêts de la province, et notamment ses *intérêts territoriaux*. A ce sujet, nous entreprendrons des démarches avec Londres, Terre-Neuve et le gouvernement fédéral pour parvenir à la *retrocession du riche Labrador à la province*.

Rappelons en terminant l'importance de *l'hygiène publique*, problème que nous avons effleuré à plusieurs reprises, mais qui devrait être traité dans un chapitre à part: notre sollicitude pour la famille exige une amélioration sensible et rapide des soins prénataux et post-nataux.

CONCLUSION

Si détaillé qu'ait pu sembler cet exposé, il est loin d'être complet. Plusieurs articles de notre programme, pour prendre toute leur signification, exigeraient d'être longuement définis. Enfin, faute de temps, il nous a été impossible dans plusieurs cas de montrer comment ils se rattachent à peu près tous à une même idée centrale.

Mais cet ensemble de réformes nous permet, semble-t-il, de courir au plus pressé et d'accomplir les réformes immédiatement nécessaires en évitant le double écueil du capitalisme libéral et du socialisme. Aussi longtemps que je serai à la

tête du Bloc Populaire Canadien, j'entends exercer mon autorité pleine et entière, comme je l'ai fait jusqu'ici, pour l'exécution intégrale de ce programme.

Nous voulons sauver la famille agricole, la famille rurale, la famille des classes moyennes. Nous voulons la sauver en dépit des vieux partis, qui en parlent maintenant du bout des lèvres parce que le Bloc a secoué leur léthargie, mais qui n'ont réalisé aucune réforme profonde pour la libérer. Nous voulons la libérer de la dictature économique, des trusts et des monopoles antisociaux qui la dédaignent et lui font la vie de plus en plus dure. Nous voulons la sauver — mais il est bien tard et jamais tâche ne fut plus ardue, plus pressante et ne réclama plus impérieusement la collaboration de tous.

Appel aux Canadiens

Mes chers amis, la politique du Bloc nous dresse contre toutes les puissances économiques qui exploitent cette province. Avec elles, pas d'alliance possible, mais une lutte de tous les instants, une lutte sans merci. Pour maintenir la dictature économique, tous les moyens semblent bons à nos adversaires. Ils utilisent contre nous le silence de la grande presse. Quand le silence ne suffit plus, ils ont recours à la calomnie: j'ai plusieurs années d'expérience politique, mais avant la fondation de notre mouvement, je ne savais pas jusqu'où peuvent aller le mensonge, la campagne des fausses rumeurs, des insinuations perfides des puissants lorsqu'ils sentent leur puissance en danger.

Certes, leurs basses méthodes ne nous font point peur. Et le Bloc a montré dans Stanstead de quoi il est capable.

Dans le "Droit", M. Camille L'Heureux écrit :

"Sans verser dans le socialisme de la C.C.F., le Bloc Populaire est des trois autres partis celui qui va le plus loin dans la lutte contre l'exploitation du peuple par de puissants intérêts économiques".

Cependant nous ne pouvons rien sans vous, familles canadiennes! Si vous ne nous offriez pas votre collaboration sous toutes ses formes, notre lutte serait honorable, mais elle resterait vaine. Si vous participez à nos luttes, notre victoire sera assurée, et la restauration de la famille canadienne, de votre famille, aura commencé.

Ne remettez pas aux autres le soin de nous venir en aide: nos ressources seraient limitées si vous n'entriez pas dans la bataille et si vous nous abandonniez à nous-mêmes.

Les vieux partis arrivent à vous avec des promesses et de l'argent, leur machine est forte et ceux qui profitent des injustices sociales l'alimentent à qui mieux mieux. Mais leurs promesses ne mènent à rien, l'argent s'envole, la dictature économique fortifie son emprise et la ruine du pays est au bout.

Le Bloc, lui, commence par vous proposer des sacrifices. Comme sa caisse n'est pas alimentée par les trusts, il s'adresse à la foule. Il ne promet point des situations, mais il vous propose d'améliorer votre situation. Et la dictature tombera avec son triomphe, l'on assistera enfin à la restauration des familles, à la libération des Canadiens.

Faites votre choix. Faites-le tout de suite. Pour ma part, à 58 ans, j'ai accepté de diriger le Bloc. Malgré l'épreuve traversée l'an dernier, j'ai décidé de rester sur la brèche et d'accomplir ce qui m'apparaît comme mon devoir. Par delà les merelles stériles, au nom de notre idéal chrétien et de la patrie canadienne, au nom de la collectivité canadienne-française, au nom de la jeunesse qui a souffert des erreurs des gouvernements mais vivra des sacrifices que nous aurons consentis au bon moment, au nom de votre propre famille — je vous demande votre adhésion active et immédiate au Bloc Populaire Canadien.

(27 octobre 1943)

LE BLOC POPULAIRE CANADIEN

vous offre

- un programme constructif
- la libération des Canadiens français par une politique familiale
- la suppression de la dictature économique qui a asservi les vieux partis
- des réformes radicales en faveur
 - des familles rurales
 - des familles ouvrières
 - des classes moyennes
- une politique hardie qui fournira du travail dans l'après-guerre.

Offrez tout de suite au Bloc :

- Votre adhésion.
- Votre souscription : le Bloc n'accepte pas l'argent des trusts, il compte seulement sur votre appui. Demandez nos timbres.
- Votre collaboration bénévole : où que vous habitez, communiquez avec le

BLOC POPULAIRE CANADIEN

445 St-François-Xavier,

Montréal

Téléphone : HArbour 3285